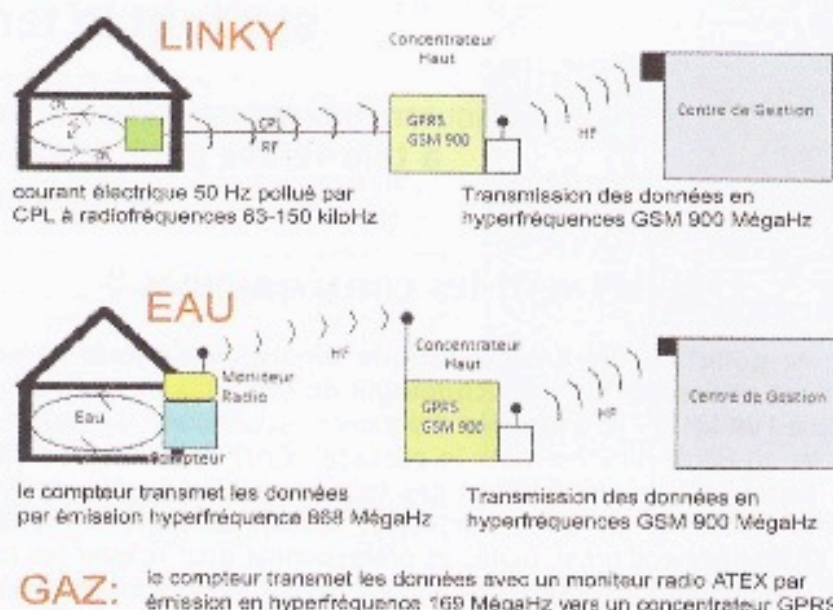


## Une multiplication des émissions d'ondes électromagnétiques artificielles sur tout le territoire

L'installation des 77 millions de compteurs d'électricité (35M), d'eau (31M) et de gaz (11M) **dans tous les domiciles** et la **transmission des données par CPL et par hyperfréquences** va contribuer à un accroissement sans précédent du rayonnement électromagnétique tant en milieu urbain que rural. Alors que 70 000 antennes-relais sont déjà en fonctionnement dont 20 000 à Paris, 700 000 antennes-relais supplémentaires et des milliers de concentrateurs avec antennes intégrées vont s'ajouter dans nos rues, nos quartiers, sur les façades et les toits des bâtiments, en plus des 740 000 postes de transformateurs électriques, et du futur déploiement d'un million de sites de micro-antennes relais 5G, prévus sur les abribus et panneaux publicitaires, pour remplacer la technologie 4G.



Aux transmissions par CPL des données de consommation en radiofréquences et hyperfréquences de plus en plus intenses en kHz et MHz, s'ajoutent les technologies sans fil (portable, DECT, wifi, etc...) qui fonctionnent en ondes pulsées, c'est-à-dire par saccades. Cette accumulation d'ondes dépasse largement les capacités cellulaires, biochimiques et électriques de l'organisme humain qui ne fonctionne qu'en Hertz (Hz) et en courant continu (cerveau, cœur, ADN, etc...).

1 Kilohertz (kHz) = mille Hertz 1 Mégahertz (MHz) = 1 million de Hertz 1 Gigahertz (GHz) = 1 milliard de Hertz

### EN SAVOIR PLUS

**Textes législatifs** Décret du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité des CEM avec le matériel électronique des appareils médicaux : recommandation du seuil limite de 3V/m en hyperfréquences pour tous les porteurs de pacemakers, pompe à insuline, neurostimulateur - **Classification par le CIRC** (Centre International de Recherche sur le Cancer) dépendant de l'OMS des radiofréquences en catégorie 2B comme potentiellement cancérogènes (mai 2011) - **Résolution du Conseil de l'Europe** (mai 2011) avec reconnaissance de l'agression sanitaire et préconisation de l'abaissement des seuils d'exposition des antennes-relais à 0,8 V/m puis à 0,2 V/m - **Amendement du 20 mars 2013** voté à l'Assemblée Nationale pour favoriser les connexions filaires (ethernet plutôt que WiFi pour le numérique éducatif - **Loi Abeille** (Février 2015) relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques avec mise en place d'une politique de sensibilisation et d'information concernant l'usage responsable et raisonné des terminaux mobiles (Art.6) et interdiction du WiFi dans les crèches et les établissements recevant des enfants de moins de 3 ans (Art.7). **Aucune réglementation** ne protège les enfants **dans les lieux publics et les habitats**.

**Bibliographie** - Comment naissent les maladies (Pr Belpomme) - Ce que la science dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques (Dr Blank)-Votre GSM, votre santé, on vous ment (Dr Gautier, Dr Le Ruz, Pr Oberhausen, Dr Santini) Et si le téléphone portable devenait un scandale sanitaire ? (Cendrier) - Le désastre de l'école numérique : plaidoyer pour une école sans écran (Bihoux, Mauvilly) - Le cerveau endommagé (Demeneix) - Cerveaux en danger, protégeons nos enfants (Dr Grandjean) - Menaces sur nos neurones (Grosman, Lenglet) - Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent (Lentin) - Le téléphone portable, gadget de destruction massive (PMO) - L'homme nu, dictature invisible du numérique (Dugain, Labbé) - La siliconisation du monde (Sadin) - La vérité sur les nouveaux compteurs communicants (Duroux)...

**Videos et films:** La guerre des ondes (Pr Montagnier) - Thank you for calling (Scheidsteger)-Sous le feu des ondes (Layet, Gaboriau, Ribot) - Téléphone mobile, le danger dissimulé (Weiner)- Ondes, sciences et manigances (Héches, de Méritens) Recherche zone blanche désespérément (Khanne) - Mauvaises ondes (le Gall) - Dans la brume électrique (Raoul)...